

# CGSP Flash

*Admi / ALR / LRB*  
**POLICE**

## USAGE DE LA CONTRAINTE

Suite à des incidents en région liégeoise durant l'été 2016, la CGSP a pris connaissance des directives à l'usage des magistrats et des services de Police dans le cadre de l'application de la circulaire de Mr le Procureur Général de Liège, Monsieur De Valckeneer, du 29 juin 2016 et de la circulaire du Procureur du Roi, Monsieur Dulieu du 25 octobre 2016 relative à l'usage de la contrainte par des fonctionnaires de Police.

Les deux circulaires ont été diffusées après deux incidents en région liégeoise et elles ont créé un vif émoi dans notre sphère professionnelle puisque les collègues ont été entendus en Salduz III et IV après usage d'arme à feu dans des circonstances où la légitime défense était applicable.

Les circulaires appellent de nombreuses questions sur la loi sur la fonction de Police, la méthodologie, la garantie de l'anonymat des policiers, les actes posés par des fonctionnaires de Police, la protection juridique du personnel, la mise à disposition d'un avocat, MFO etc...

Il ressort également de directives internes à la Police qu'il faut inciter nos collègues à renoncer à leurs droits, ce qui est totalement INACCEPTABLE.

Dans ce contexte, nous vous avons mis ce point spécifique à l'ordre du jour du Comité de Concertation de la Province de Liège, Commission Permanente de la Police Locale et à l'ordre du jour du Comité Supérieur de Négociations des Services de Police.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier.

Eddy QUAINO  
Permanent Police  
CGSP Admi

Admi - Alr - Lrb  
Place Fontainas, 9-11  
1000 Bruxelles  
Téléphone : 32 - (0)2 508 59 58  
Télécopie : 32 - (0)2 508 59 13  
eddy.quaino@cgsp.be